



AMR 25/1451/2019

22 novembre 2019

## LETTRE OUVERTE À MIGUEL DÍAZ-CANEL BERMÚDEZ, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA Demande d'accès à Cuba pour l'observation du procès de José Daniel Ferrer García

Monsieur le Président,

En tant qu'organisation indépendante de défense des droits humains, nous vous adressons cette lettre ouverte afin de réitérer officiellement notre demande d'accès à Cuba. Nous souhaitons pouvoir assister en tant qu'observateurs au procès de José Daniel Ferrer García, dirigeant du groupe d'opposition politique Union patriotique de Cuba (Unión Patriótica de Cuba - UNPACU), privé de liberté dans l'attente de son procès.

Selon les informations dont dispose Amnesty International, José Daniel Ferrer García a été [arrêté](#) le 1<sup>er</sup> octobre 2019, il a été maintenu au secret pendant une bonne partie de sa détention, selon les indications de sa famille.

En novembre 2019, Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles José Daniel Ferrer García pourrait avoir été torturé ou maltraité durant sa détention. Nous vous [rappelons](#) qu'en vertu des dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, dont Cuba est un État partie depuis 1995, le gouvernement est tenu d'empêcher la torture et les autres mauvais traitements. Dans le même temps, nous vous demandons de prendre des mesures pour enquêter de manière appropriée et diligente sur les allégations de torture, en vous fondant sur le Protocole d'Istanbul, et pour protéger José Daniel Ferrer García et sa famille contre d'éventuelles représailles à la suite de ces allégations.

Récemment, Amnesty International a reçu un document daté du 7 octobre 2019, apparemment émis par le procureur provincial de Santiago de Cuba, selon lequel José Daniel Ferrer García est accusé d'avoir occasionné des « blessures », et lui imposant une détention préventive. Il est à noter que ce document a été remis à sa famille plus de 30 jours après son arrestation, selon nos informations.

Il est important de souligner que, pour accomplir notre travail de défense des droits humains et en tant qu'organisation indépendante, nous effectuons des visites périodiques dans la plupart des pays du monde. L'observation des procès est l'un des outils qui nous permet de suivre la situation des droits humains dans un cas spécifique et de manière objective.

Pour toutes ces raisons, nous réitérons notre demande d'autorisation de nous rendre à Cuba afin d'observer *in situ* le procès à venir de José Daniel Ferrer García.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Erika Guevara-Rosas**  
Directrice Amériques  
Amnesty International